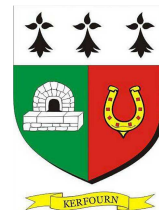


BULLETIN MUNICIPAL DE KERFOURN

JANVIER 2020



INFO PRATIQUES

www.kerfourn.fr

Secrétariat de la Mairie

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi Fermé Fermé
Mardi 8h30-12h30 13h30 - 18h
Mercredi 8h30-12h30 13h30 - 18h
Jeudi 8h30-12h30 13h30 - 18h
Vendredi 8h30-12h00 13h30 - 18h
Samedi 9h00-12h00 Fermé

Café "Chez Marie Jo"

Téléphone : 02 97 38 36 20

Bar-Tabac - résultats sportifs

journaux - Café Merlus

(Lorient)

Lundi 7h30 - 14h 16h - 21h
Mardi Fermé Fermé
Mercredi 7h30 - 14h 16h - 21h
Jeudi 7h30 - 14h 16h - 21h
Vendredi 7h30 - 14h 16h - 1h
Samedi 8h - 14h 16h - 1h
Dimanche 9h - 14h 16h - 1h

Horaires Médiathèque

Période scolaire

Mercredi 13h30 - 18h

Vendredi 10h - 12h 13h30 - 16h

« L'hirondelle »

Téléphone : 02 97 38 24 86

Lundi au samedi midi menu
ouvrier

12h à 13h45

Le vendredi et samedi soir

Grill/Pizzas 18h30 à 21h30

Fermé le dimanche

Halte-Garderie Municipale

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Matin : 7h à 8h45

Soir : 16h15 à 18h30

Boulangerie

Téléphone : 02 97 51 41 39

Mardi au Vendredi

8h - 13h30

16h - 19h

Samedi 8h - 13h

Dimanche 8h - 12h30

Déchetterie Kerponner Noyal Pontivy

Lundi au samedi 9h30 à 12h et 14h
à 18h30 en été et 17 H en hiver
du 1 octobre au 1 avril

Mes chers collègues,

Mesdames,

Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que ce conseil municipal vous accueille pour cette traditionnelle cérémonie des vœux, moment privilégié s'il en est, moment de convivialité et de rencontre, moment d'aboutissement d'un mandat pour un certain nombre d'entre nous. Je suis heureux de constater que vous êtes toujours aussi nombreux à avoir répondu à notre invitation. Nous rentrons dans une année particulière avec un renouvellement démocratique d'importance dans nos communes et notre intercommunalité.

J'ai le plaisir de vous souhaiter une belle année, une année d'épanouissement dans votre vie personnelle, professionnelle, associative. C'est aussi l'occasion de remercier vos engagements en faveur de notre commune et de ses habitants. Le dynamisme d'une commune se mesure également au dynamisme de ses associations. Je veux donc remercier plus particulièrement les décorateurs de la commune, les bénévoles associatifs, les présidents, les membres des bureaux qui contribuent à faire vivre notre commune. Je mesure bien le temps que vous consacrez aux autres.

Pour les statistiques annuelles, la population baisse légèrement en lien avec le recensement de 2018, l'INSEE confirme une population municipale de 838 habitants et 16 comptés à part soit une population totale de 854 âmes. Nous constatons un solde naturel négatif avec 5 naissances et 9 décès. J'ai une pensée pour toutes les familles ayant perdu un être cher. C'est avec beaucoup de tristesse que nous pensons à Jeanne Le Tutour décédée le 11 février, Roland Guillermic le 16 février, René Le Gouge le 10 avril, Michel Mahé le 17 avril, François Ropert le 30 avril, Gabriel Le Borgne le 29 septembre, Anne Chapel le 4 novembre, Jocelyne Le Maitre 9 novembre et enfin Clautilde Lorans le 10 novembre. En 2019, nous avons aussi signé 1 mariage et un pacs. Il y a cent ans en 1919, l'officier de l'état civil M Le Lannic a noté : 16 naissances, 14 mariages, aucun pacs... et 22 décès dont Louis Robic et Jean Marie Matécat Morts pour la France.

L'urbanisme a été très bien orienté en 2019, presque aussi bien qu'en 2011, avec 35 certificats d'urbanisme, 12 déclarations préalables et 11 permis de construire. Le nombre de construction de maison neuve est idéal pour notre commune avec 5 projets. Le niveau de vente de logements anciens est encore plus bénéfique avec la cession de 16 maisons dont une modification de destination (une écurie qui est transformée en deux parties, une résidence principale et une location). Sur les 6 lots restants (sur 23) du lotissement Koarheg, nous finalisons un acte de vente en janvier pour un permis déjà accordé. 4 lots sont réservés pour la construction de 4 maisons destinées à la location, deux T3, deux T4, portée par Bretagne-Sud-Habitat. Ce projet avance bien et les permis devraient être déposés au dernier trimestre 2020 pour une livraison fin 2022. La commune conserve en stock le lot N°9 de 557 m2 mais aussi d'autres solutions de construction ailleurs. La nouvelle équipe devra prévoir rapidement l'aménagement du nouveau lotissement appelé « le clos des forges ».

Nous avons aussi des créations d'entreprise artisanale et agricole sur la commune, enfin ! : Julien Gainche, Anthony Lamour. C'est toujours une bonne nouvelle de voir de nouvelles installations sur le territoire communal. Pour tout dire, alors que je considère que ce sont les entreprises qui créent la richesse, c'est pesant d'être à côté du mouvement.

Je crois ne l'avoir jamais dit, mais les finances communales sont saines avec un résultat d'exploitation estimé à 150 000 €, un endettement faible, même très faible de 170 € par habitant, soldé en 2023. Une trésorerie qui nous sert à auto financer les budgets annexes déficitaires : boulangerie et les lotissements. Cela nous sert aussi à financer les travaux avant l'encaissement des subventions. Début 2019, nous nous sommes retrouvés avec une toute petite trésorerie disponible de 5 000 €.

Il fallait supporter l'avance de l'aménagement de la place de l'Eglise. Au 31 décembre, la trésorerie de 182 700 € permet à la commune d'envisager les projets 2020, déjà décidés par notre groupe, avec sérénité.

- La rénovation de la cantine
- La voirie 2020 sur le secteur de la Grenouillère et de la Croix du Gohuern
- La cession des terrains à Bretagne-Sud-Habitat

Je voulais revenir sur les budgets déficitaires :

Boulangerie :

L'absence de recette pour le logement à l'étage impacte ce budget mais la fin du financement, en avril, de l'acquisition du bien va être bienvenue. Début 2019, nous avons décidé de regrouper le budget logement social et boulangerie pour équilibrer les ressources et permettre d'investir de nouveau dans la rénovation de l'étage. Il serait judicieux de redresser ce budget 1 ou 2 ans avant de réinvestir pour supprimer cette vacance. Pour éviter des difficultés de stationnement, déjà délicat dans ce secteur, nous devons limiter le nombre de logement à deux malgré la surface habitable de plus de 200 m².

Lotissement Koarheg :

Le déficit comptable actuel est de 142 000 €. Nous avons profité du temps d'écoulement des ventes pour provisionner le déficit après-vente estimé à 65 000 €. Nous avons mis de côté 20 000 € cette année pour financer la non vente des terrains (50 500 €). Nous remettons dans le budget primitif 2020 20 000 €. La nouvelle équipe aura ainsi une situation claire pour solder ce budget avec une simple écriture comptable.

Lotissement Le Clos des Forges 1 et 2 :

Le déficit est important, 128 230 € puisque nous avons fait l'acquisition de plus de 2 hectares. C'est la croissance à venir des recettes de la commune. Ce déficit va s'accroître avec le coût de l'aménagement du Clos des Forges 1. Notre stratégie est d'utiliser notre trésorerie pour porter ce déficit le temps des ventes et de diviser deux parcelles route de Pembual pour amortir un peu les frais d'achat du Clos des Forges 2.

Cette cérémonie des vœux est traditionnellement l'occasion de dresser le bilan des réalisations, actions et événements de l'année écoulée.

Pour le budget de fonctionnement, je vous présente quelques éléments pour expliquer un résultat, somme toute satisfaisant.

- Les dotations de l'état sont en forte augmentation de + 54 € (sic) à 143 609 €. (177 737 € en 2011)
- La croissance de nos ressources propres est réelle avec une augmentation de 5 950 € de nos contributions directes et une rentrée de 5 665 € liée à la taxe d'aménagement.
- Les transferts de charges de l'état vers les communes s'estompent en 2019.
- Les recettes de fonctionnement provenant du Conseil Départemental sont en hausse aussi de 4 811 € à 50 323 €.
- La plupart de nos recettes en 2019 sont supérieures à nos prévisions.
- La vente d'un terrain et l'amortissement comptable d'une recette d'investissement dopent le budget de 32 000 €
- Notre rigueur de gestion nous autorise à contenir nos dépenses de fonctionnement à 460 000 € malgré 20 000 € de provision pour le déficit final du lotissement (443 000 € en 2018, 440 000 € en 2017) avec une réduction des intérêts en 2019 à 8 630 € contre 47 000 € en 2009.
- Nous avons du retard sur l'application d'un certain nombre de normes : défibrillateurs, qualité de l'air de l'école, de la halte-garderie...

Intervention de Philippe :

En investissement, le bilan 2019 est satisfaisant avec un budget de 251 700 € pour :

- La fin de l'aménagement de la place de l'Eglise
- L'aménagement d'un abri de car aux normes PMR
- L'installation de la sur-couverture de la caserne des pompiers
- La poursuite des équipements liés aux divers handicaps
- La rénovation du réseau d'eau potable route de Noyal financée par Pontivy Communauté
- La remise à niveau de la voirie sur cette même route

- La reprise du beffroi de l'Eglise
- L'acquisition d'équipement informatique pour l'école Jean de la Fontaine
- La création d'un espace multisport rue du Hent Don
- L'achat de matériel pour le service technique

Ces différents chantiers ont bien occupé la commission travaux sur toute l'année 2019.

Nous avons décidé en mai de reporter le gros chantier de l'extension et de la rénovation de la cantine en l'absence d'un plan de financement abouti. Mais, nous avons eu l'agréable surprise d'être sollicité par les services de la Sous-Préfecture pour ce même projet en novembre : certainement des changements sur des projets subventionnés mais prématurés. Notre interlocuteur nous proposait 95 000 €, nous avons demandé 104 000 €, la commission a accepté sans hésitation. La confirmation écrite reçue la semaine dernière nous affecte 99 423 €. Donc pour ce projet, on termine les aspects techniques avec une nouvelle rencontre mercredi prochain et ensuite nous organiserons l'appel d'offre. La nouvelle équipe devra assumer cet investissement chiffré à 460 000 € TTC.

Le P.L.U.I.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a nécessité beaucoup de travail dans l'intercommunalité. Ce projet qui touche pourtant tout le monde ne vous a pas intéressé. Le schéma classique des enquêtes publiques ou du recueil des réclamations à la mairie ne fonctionne pas. De ce fait, nous avons proposé des réunions ciblées aux citoyens Kerfournois sur la base d'invitations nominatives. J'ai reçu les propriétaires concernés par la réduction de la zone constructible, les habitants et les entreprises concernées par les STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limités) habitats et économiques. Ernest s'est occupé des impacts sur le monde agricole pour, en outre, le zonage des zones humides. Je pense que les élus de Pontivy Communauté ont réduit le plus possible les contraintes d'urbanisme malgré l'ampleur législative votée par le parlement européen et français. Je continue à penser que la plupart de ces textes sont adaptés à des situations urbaines sur des territoires en forte tension foncière ce qui n'est pas notre cas. Je conteste formellement la vision sur la soi-disante consommation foncière excessive vue par des personnes non élues qui contestent trop systématiquement ce que décident les élus que vous avez choisis (Un potentiel de 280 HA sur 10 ans sur 25 communes soit 0,38% de la surface du territoire). Le PLUI n'est pas encore opposable mais la commune a anticipé ses conséquences en étant propriétaire des parcelles des futurs lotissements. Il restera à préparer l'impact du futur SRADETT régional. (présentation des cartes)

Nous avons aussi quelques insatisfactions dans ce mandat :

Le travail collégial a eu quelques ratés.

Malgré une nouvelle tentative, nous n'avons toujours pas réussi à créer notre chemin de randonnée.

La démarche participative « Kerfourn 2030 » n'a pas été à la hauteur des enjeux.

La communication, malgré le bulletin, malgré le site, malgré facebook est toujours aussi peu impactante pour beaucoup de Kerfournois. Je n'ai pas réussi à limiter les explications de l'action municipale lors des conversations de bistrot ou dans les soirées.

L'objectif d'augmenter le Chiffre d'affaires des commerçants reste à mettre en œuvre. Je vous renouvelle ma demande d'utiliser les commerces de la commune, c'est important, L'Hirondelle avec Sara, Marie Jo et Au Pain Gourmand avec Anne. Rien ne peut se faire sans vous. Notre attractivité en dépend.

L'investissement sur les routes, les fossés est éternel. Les fortes pluies nous révèlent de nouveaux points faibles sur notre réseau d'eau pluviale.

Le travail sur les aménagements du domaine public pour favoriser la bienveillance routière est à poursuivre. De nouvelles actions se dessinent même si je ne crois pas à la solution idéale et complète. De plus, la pédagogie et la répression doivent être recherchées.

Heureusement, il reste du travail à faire !

En parcourant mon agenda 2019, je me suis surpris à constater l'accaparement de mon emploi du temps par les interventions en dehors de la commune, pour Pontivy Communauté principalement. Certes, la gestion des déchets sur un territoire n'est jamais simple. Mais cette grosse machine est chronophage : 152 interventions de travail. J'avoue mon incapacité à suivre tous les sujets de la communauté malgré ce fort engagement. Autant, la présence des élus de Kerfourn au conseil a été constante pendant tout le mandat, autant la présence de la plupart des élus au bureau et au conseil communautaire a été respectée, la présence des élus communautaires dans les commissions communautaires est insuffisante.

Cette équipe a été volontaire dans ce mandat. Nous avons eu des désaccords sur certaines orientations mais nous avons décidé à chaque fois que nécessaire par un vote. La majorité décide et, pour la petite histoire, j'ai été quelque fois minoritaire. Le maire applique la décision votée à la majorité. C'est la règle. Je pense que cette équipe a honoré son engagement de 2014 et à bien servi l'intérêt général.

Aux vœux 2015, je vous demandais ceci « Mes chers collègues, je compte sur vous. Le seul critère que je vous impose est de remplir notre mission à la mesure de nos contraintes financières. Nous devons préserver nos capacités d'investissement au-delà de 120 000 €. C'est pour moi primordial. Respectons notre programme, améliorons l'environnement communal, persévérons dans un endettement maîtrisé. Nous devons trouver un moyen d'améliorer l'attractivité de notre commune. C'est un grand challenge ».

Je pense sincèrement que vous avez respecté cette vision.

Kerfournoises, kerfournois, je veux vous présenter mes vœux de santé et de bonheur, pour vous même et vos familles, avec une pensée particulière pour ceux qui souffrent et que les aléas de la vie n'épargnent pas en ce début 2020.

A toutes et à tous, je vous invite à lever le verre de l'amitié et vous souhaite une nouvelle fois de l'optimisme pour cette belle et heureuse nouvelle année.

Joël Marivain, Maire de Kerfourn

LA GENDARMERIE NUMERIQUE : www.gendarmerie.interieur.gouv.fr 7J/7 24H/24

Une expérience personnelle

Bonjour Monsieur Marivain,

>

Voici la réponse à votre demande N° DM_095066 du 29/04/19 20:21 effectuée sur le site de la gendarmerie : j'ai bien pris connaissance de votre message, reçu au sein de notre service, la brigade numérique, plateforme nationale.

Je vous rassure, il ne s'agit pas d'une arnaque mais tout simplement d'une erreur, relativement courante :

> en effet, les plaques françaises et les plaques italiennes comportent exactement le même nombre de lettres et de chiffres... à la différence près, qu'en France, il y a un "tiret" pour séparer les lettres des chiffres.

Le véhicule noté sur l'avis d'infraction correspond donc à un véhicule italien et non Français, il n'y a aucun "tiret".

> Je vous invite donc à faire retour de l'imprimé au service concerné, en joignant une copie de la carte grise de votre fille, sur laquelle les services Italiens pourront constater la présence de "tirets".

> Je vous souhaite une bonne soirée.

> Cordialement.

> La brigade numérique de la gendarmerie nationale.

>

> Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : DGGN, 4 rue Claude Bernard, CS 60003, 92136 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX.

>

> En utilisant le service de contact numérique de la gendarmerie nationale, vous acceptez les conditions générales d'utilisation du service disponibles à

l'adresse https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/CGU_CONTACT_NUMERIQUE.

>

> Rappel de votre message :

> Bonjour, j'ai reçu le 26 avril une lettre recommandée pour une infraction routière frauduleuse à l'encontre de ma fille à Rome en octobre 2018 avec une alfa Roméo mais avec l'immatriculation de sa voiture. Elle ne s'est jamais rendue à Rome. La lettre indique le site internet pour le paiement par carte bleue. Vous trouverez le document en pièce jointe. L'envoi du document des Pays-Bas est assez louche avec une infraction en Italie et une traduction française.

Je préfère donc, après être passé cet après-midi à la brigade de Pontivy, vous informer sur ce que je considère comme une arnaque sophistiquée.

> Joël Marivain

Dans tous les cas d'urgence, appeler immédiatement par téléphone le 17 ou le 112.



MORBIHAN

Le service d'aide à domicile de Kerfourn est déjà intervenu dans ce cadre.

Qu'est-ce que la Ligue contre le Cancer ?

C'est une association nationale agréée qui regroupe 103 comités départementaux. Le Comité du Morbihan travaille avec 14 hôpitaux, cliniques, du département afin d'aider les malades au plus près.

Beaucoup d'associations et de bénévoles sont des partenaires privilégiés et organisent régulièrement des manifestations au profit de la Ligue.

Quelles activités financez-vous avec les fonds récoltés ?

Nous avons 3 axes d'activité :

- l'aide à la recherche. Le comité Morbihan a financé 16 projets de recherche en 2018.
- l'aide directe aux malades : nous sommes le plus **proche** possible des malades avec de l'aide à domicile, de l'aide pour des personnes en grandes difficultés financières, de l'aide psychologique, des soins et des conseils esthétiques (cheveux, peau...) qui apportent une "bulle de confort" à un corps maltraité par la maladie.
- le dépistage et la prévention : auprès des adolescents sur les dangers de l'alcool, du tabac ou du soleil. 17 000 jeunes sensibilisés en 2018. Nous mettons aussi en avant les bénéfices de l'activité physique pour prévenir le risque de cancer. Enfin, nous envisageons de développer la prévention dans les entreprises qui le souhaiteraient avec une exposition itinérante.

Comment peut-on bénéficier de l'aide de la Ligue ?

Le plus souvent en prenant contact avec une infirmière ou une assistante sociale sur les lieux de soins (hôpitaux, cliniques). Vous pouvez aussi téléphoner au comité départemental à Vannes : 02.97.54.18.18 ou à l'antenne de Lorient : 02.97.89.76.96

Nos aides sont multiples et gratuites. Vous pouvez aussi aller visiter notre site internet en cliquant sur le département Morbihan et sur notre page Facebook « ligue contre le cancer du morbihan ».

LA LIGUE
CONTRE LE CANCER
MORBIHAN

Services offerts

Comité du Morbihan de la Ligue contre le cancer

- Accueil, écoute et information
- Soutien psychologique
- Soins socio-esthétiques
- Activité physique adaptée
- Bien être, yoga, sophrologie, art thérapie, réflexologie plantaire
- Aide à domicile
- Soutien financier

Venez à la Ligue,
Nous sommes là pour vous
02 97 54 18 18



Réduire ses déchets EN CUISINE

Pontivy
Communauté

Chaque année un habitant de Pontivy Communauté produit en moyenne 550 kg de déchets... **C'est TROP !**

Dans la cuisine, cela représente 11kg de nourriture encore consommable dont 4kg encore emballée ! Soit 220 euros qui partent à la poubelle chaque année (pour une famille de 4 personnes).

Quelques astuces :



1 Je fais une liste de courses

(Je vérifie ce qu'il me reste dans mon réfrigérateur. En anticipant, j'achète exactement ce dont j'ai besoin)



2 J'organise le réfrigérateur

(les produits à péremption proche sont placés sur le devant).



3 Je cuisine les restes

(pour des idées recettes : recettes.de/restes). Pour ce qui ne peut plus se cuisiner pensez à vos animaux ou au compost.



4 Je préfère l'eau du robinet

(de très bonne qualité dans le Morbihan, plus de 35 analyses sont réalisées sur l'ensemble du territoire par an, elle est aussi 100 fois moins chère que l'eau en bouteille !)



5 Je troque mon sopalin contre de belles serviettes en tissu.

Collecter les piles : c'est facile et c'est utile

Toutes les piles et petites batteries usagées se recyclent y compris les piles rechargeables. Vous avez des points de collecte à la mairie et dans les grandes surfaces. En 2015, selon l'estimation de Corepile, 40% des piles étaient recyclées par la filière, 35 % restaient dans le foyer mais 25 % étaient jetées dans la nature ou dans les ordures ménagères. En 2018, 9 212 T représentaient un taux de récupération de la filière de 46,8%. C'est mieux mais encore insuffisant. Le taux de recyclage est de 78,4 %. Récupérer le fer, l'acier, le zinc, le manganèse, le cobalt, le cadmium et le plomb est plus utile dans l'industrie et réduit d'autant la pollution.

Communication du comité des fêtes de Saint Samson :

Le comité des fêtes de Saint Samson organise son Bal Disco le samedi 15 février à la salle des fêtes de "La Belle Étoile" à Rohan. Animé par Vincent Animation, à partir de 21h. 5 Euros l'entrée.

Merci

Cordialement

Betty Gauthier, secrétaire du Comité des fêtes.

Information de la société de chasse de Kerfourn :

Je vous informe que la société de chasse de Kerfourn effectuera le comptage nocturne pour le Lièvre les jours suivant : 17,24,et 31 janvier 2020 (7 février en supplément si intempérie) en lien avec l'autorisation préfectorale et le courrier de fédération de chasse du Morbihan.

Merci de prévenir la gendarmerie de notre action

Michel Gainche, Président de la société L'amicale des chasseurs

Jeunes lycéennes étrangères Allemandes, Mexicaines et Japonaises

recherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Floe, jeune allemande de 15 ans, vit à Berlin, et souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2020. Elle adore la musique et pratique la clarinette. Elle aime aussi jouer au tennis, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Chihiro, jeune japonaise de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2020. Elle aime jouer au basketball, lire, le cinéma, la musique et les enfants. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Nicole, jeune mexicaine de 17 ans, souhaite venir en France pour 6 mois. Elle a de nombreux hobbies : le football, la natation, la danse, et voyager. Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :

Cathy LE BRUN
56000 Vannes
lebruncathy5@gmail.com
06.33.67.00.19

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo
Vanessa Simon – 02.99.20.06.14
vanessa@cei4vents.com



Transition énergétique : nouvelle prime à la rénovation énergétique :

Le gouvernement a lancé début janvier une aide financière à la rénovation énergétique des logements, destinés à remplacer le précédent système de crédit d'impôt à la transition énergétique (CITE) pour 50 % des des foyers les plus modestes. . Les 20 % des ménages les plus riches seront exclus du dispositif pour la majeure partie des travaux. Enfin les autres particuliers éligibles resteront cette année au crédit d'impôt pour basculer à leur tour dans la prime début 2021.

Le montant de cette aide baptisée « MaPrimeRénov » dépendra à la fois des travaux envisagés et du niveau des revenus du ménage qui la demande.

Pour aider les particuliers à déterminer la prime à laquelle ils sont éligibles, un site internet www.maprimerenov.gouv.fr et un numéro de téléphone 0 808 800 700 sont à votre disposition. Ne vous laissez pas influencer par un appel téléphonique que vous n'avez pas demandé, prenez vos affaires en mains. Notre point numérique à la médiathèque est à votre disposition le mercredi pour vous guider si vous le souhaitez. Pour des interrogations plus techniques, le point info de pontivy communauté reste le guichet unique sur le territoire intercommunal.

Cette prime est versée après la validation de la demande, certainement plus rapidement que le système actuel sous 18 mois semble-t-il.

Informations juridiques concernant l'urbanisme : à savoir

1) Régulariser des travaux irréguliers lors d'une nouvelle demande de permis de construire

Lorsque des travaux ont été réalisés irrégulièrement, la demande ultérieure d'un permis de construire doit porter sur les éléments réalisés et sur les éléments à réaliser.

Si les travaux anciens sont réalisés depuis plus de 10 ans (art L 111-12 du code de l'urbanisme), il n'est pas nécessaire qu'ils soient conformes aux règles en vigueur lors de la décision statuant sur les travaux nouveaux.

2) Durée de validité d'un permis de construire

Par le décret N° 2016-6 du 5 janvier 2016, la durée de validité des permis de construire passe de 2 à 3 ans avec deux prolongations possibles d'un an sur demande du maître d'ouvrage pendant la validité de l'autorisation d'urbanisme. La collectivité a la possibilité de refuser cette prolongation en cas de modifications importantes des règles.

3) Les panneaux d'affichage des permis de construire

Les panneaux d'affichage des permis de construire devront à partir du 1 juillet 2017 indiquer la date de délivrance du permis ainsi que son numéro, la nature du projet et la superficie du terrain ainsi que l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté. L'objectif est de sécuriser le point de départ du délai de recours contentieux. La mention de l'architecte devra aussi y figurer.

L'objet de l'affichage n'est pas de permettre par lui-même d'apprécier la légalité de l'autorisation de construire mais de permettre aux tiers, à la seule lecture de ce panneau, d'apprécier l'importance et la consistance du projet, le délai de recours contentieux ne commençant qu'à la date d'un affichage complet et régulier. Une information de la date de l'affichage à la mairie est acceptée par les juges.

4) Transformation d'un garage en pièce d'habitation

La transformation de plus de 5 m² de surface close et couverte, non compris dans la surface de plancher de la construction, ce qui est le cas d'un garage, est soumis au régime de la déclaration préalable ou d'un permis de construire en fonction de la surface concernée. Cela modifie la valeur locative du bien et donc impacte vos contributions directes.

Vous disposez d'informations mises à jour régulièrement sur le site public : www.service-public.fr.